

## Appel à candidature

**10 hectares irrigués pour de la production de légumes de plein champ**

**Les Hauts Prés**

**27100 Val-de-Reuil**

Vous êtes :

- Porteur d'un projet (installation, agrandissement...) en légumes de plein champ certifiés AB tourné principalement vers les **débouchés locaux** (vente directe, restauration collective ...),
- Prêt à vous installer et investir à partir d'**octobre 2022**,
- Prêt à intégrer votre projet dans une dynamique de territoire durable, en **partenariat avec la collectivité**,
- Capable de travailler en **concertation avec d'autres maraichers**,

Nous vous proposons :

- D'exploiter sur une zone de maraichage biologique de 10 ha (divisibles),
- Une parcelle aménagée, irriguée, clôturée, équipée d'un branchement électrique,
  - Un **loyer de 110 €/ha/an**,
  - Possibilité d'accéder à un **bâtiment** au pied de la zone,
  - Un **accompagnement à l'installation** et à la mise en relation avec les partenaires locaux,
  - D'intégrer un **territoire dynamique**, offrant une diversité de débouchés



Retrait des dossiers :

Agglomération Seine-Eure

Direction du cycle de l'eau

02.32.50.85.86 – [pierre-julien.bavent@seine-eure.com](mailto:pierre-julien.bavent@seine-eure.com)

Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 29 avril 2022

<b>Dossier de candidature</b>
-------------------------------

Dossier à remettre avant le vendredi 29 avril 2022

Agglomération Seine Eure  
Hôtel d'Agglomération  
1 Place Thorel  
27405 LOUVIERS  
A l'attention de Pierre-Julien Bavent  
Pierre-julien.bavent@seine-eure.com

L'objectif de ce dossier est de permettre de cerner votre projet et sa compatibilité avec celui de l'Agglomération Seine-Eure.

N'hésitez pas à nous retourner votre dossier même si vous ne possédez pas à ce jour toutes les réponses.

Vous pouvez joindre à ce dossier tout document que vous jugez utile à la bonne compréhension de votre profil et de votre projet.

Demandeur :

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Situation actuelle : avez-vous une exploitation ?      Oui       Non

Type de société : .....

SAU : ..... ha - Orientation principale : .....

Je soussigné, .....

déclare solliciter l'étude de mon dossier pour candidater à l'exploitation de terres agricoles en production légumière de plein champ dans le périmètre de protection des forages d'eau potable des Hauts-Pré à Val de Reuil.

J'ai bien noté que l'examen de mon dossier se fera en mai 2022 et m'engage à me rendre disponible si ma candidature est retenue.

Fait à .....le .....

**Signature**

**1) Quel est votre projet et quel type de productions souhaitez-vous développer ? Quel type de société envisagez-vous de créer ou de développer ?**

.....

.....

.....

.....

**2) Possédez-vous une expérience production légumière et / ou une formation dans le domaine ? Sinon, quelles sont les actions que vous pensez mener pour acquérir les bases nécessaires ?**

.....

.....

.....

.....

.....

**3) Quels débouchés envisagez-vous, avez-vous d'ores et déjà des contacts avec des opérateurs de la filière ?**

.....

.....

.....

.....

**4) Quelles aides financières ou techniques envisagez-vous de solliciter ?**

.....

.....

.....

.....

5) Quel dimensionnement et évolution de votre projet visez-vous sur 5 ans ?

	N (2023)	N+1	N+2	N+3	N+4
SAU					
Main d'œuvre (UTH)					
Investissements					
Chiffre d'affaires prévisionnel					
Débouchés					

6) Quels sont vos besoins pour la mise en œuvre de votre projet (conditions indispensables à sa réussite) ?

.....

.....

.....

.....

.....

7) Avez-vous déjà travaillé sur des projets « collectifs » (pas nécessairement en lien avec le maraichage) ?

.....

.....

.....

.....

.....

8) Pensez-vous qu'une dimension collective puisse apporter un bonus à votre projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

9) A votre avis, quelles actions pourrait être complémentaires à votre projet ?



# **INSTALLATION SUR UNE ZONE DE MARAICHAGE BIOLOGIQUE**

**Cahier des charges de l'appel à candidatures**

**Janvier 2022**

## SOMMAIRE

1.	CONTEXTE GENERAL .....	3
2.	CARACTERISTIQUES DE LA ZONE.....	3
3.	ORGANISATION DES PROJETS D'INSTALLATION .....	4
4.	PROFIL RECHERCHE .....	5
5.	CONTACTS ET DEPOT DES DOSSIERS .....	5

## 1. CONTEXTE GENERAL

L'Agglomération Seine Eure a développé une zone de maraichage biologique de 30 ha sur le périmètre de protection des forages d'eau potable « Les Hauts Prés » à Val de Reuil.

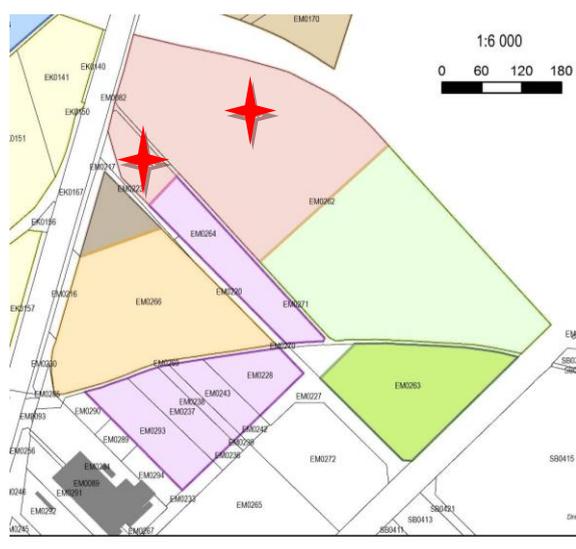
**Cette action s'inscrit dans une démarche de territoire, visant, au-delà de la protection de la ressource en eau, à développer l'offre en produits biologiques sur le territoire en privilégiant les circuits courts et locaux d'approvisionnement.**

4 exploitants sont déjà sur place et les parcelles jouxtent le Pôle Régional d'Agriculture Biologique des Hauts Prés.

## 2. CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

### 2.1 Localisation

Une organisation parcellaire. La surface disponible forme un ensemble de 10 ha en violet sur la carte ci-dessous) divisibles le cas échéant.



Les parcelles bénéficient de la certification AB dès à présent et le précédent cultural est en luzerne. Toute construction est interdite et un certain nombre de prescriptions particulières sont imposées par la réglementation.

### 2.2 Accès à l'irrigation

Un réseau d'irrigation desservant les parcelles a été créé en 2012 par la CASE. Il est constitué :

- ✓ d'un réseau haute pression (7 bars), permettant d'alimenter des enrouleurs,
- ✓ d'un réseau basse pression (3 bars), pour le goutte à goutte.

Les frais liés à la consommation d'eau, d'électricité, et d'entretien du réseau sont à la charge des producteurs.

**Dans tous les cas, les candidats devront s'attacher à utiliser des techniques d'irrigation permettant une gestion rationnelle et économe de la ressource en eau.**

### **2.3 Accès au bâtiment**

Un bâtiment, situé au pied de la zone de maraichage peut être mis à disposition selon les besoins. L'accès à celui-ci est conditionné à l'adhésion à l'association des maraichers des Hauts Prés. Ce bâtiment accueille également d'autres activités (voir plaquette jointe).

## **3. ORGANISATION DU PROJET D'INSTALLATION**

### **3.1. Contrat**

Les producteurs respecteront le cahier des charges de l'agriculture biologique. Afin de vérifier l'adéquation du projet avec les volontés de l'Agglomération, les 3 premières années seront soumises à des conventions d'occupation précaires annuelles. Une fois la solidité du projet validée, un bail rural environnemental de 9 ans pourra être discuté.

Le montant du loyer se monte à 110€/ha/an.

### **3.2. Débouchés potentiels**

Le souhaite de l'Agglomération est aujourd'hui de répondre aux besoins en volume de la restauration hors domicile, des transformateurs ou encore des magasins spécialisés. Un accompagnement particulier pourra être mis en œuvre en ce sens par l'Agglomération.

La proximité de bassins de consommation - villes, zones d'activités- et des voies de circulation (A13/N 154) sont un atout pour la commercialisation des productions.

**Les débouchés préférentiels seront locaux et régionaux.**

### **3.3. Organisation des maraichers**

Les candidatures individuelles, doivent s'inscrire dans un cadre collectif basé sur la coopération. Les projets incluant une démarche de mutualisation des moyens humains et matériels sont souhaités.

### **3.4. Règlement intérieur**

Un règlement intérieur de fonctionnement de la zone, opposable, sera signé par le candidat s'il est retenu.

#### 4. PROFIL RECHERCHE

Les dossiers présentés pourront être variés, mais les candidats devront, au minimum :

- Posséder une formation agricole et / ou avoir une expérience en maraichage ;
- Etre capables de travailler en concertation
- présenter un projet économiquement viable et respectueux de l'environnement (préservation des ressources, biodiversité, impact global...) ;
- être prêts à travailler en partenariat avec la collectivité et les acteurs locaux dans le cadre d'un projet de territoire.

#### 5. CONTACTS ET DEPOT DES DOSSIERS

Renseignements :

**Pierre-Julien Bavent** 02.32.50.85.86 - [pierre-julien.bavent@seine-eure.com](mailto:pierre-julien.bavent@seine-eure.com)

Date limite de dépôt des candidatures : **vendredi 29 avril 2022**

Dépôt des dossiers papier :

Agglomération Seine Eure  
Hôtel d'Agglomération  
1 Place Thorel  
27405 LOUVIERS  
A l'attention de Pierre-Julien Bavent

Dépôt des dossiers par mail : pierre-julien.bavent@seine-eure.com

**La sélection des candidats sera réalisée en mai 2022, des entretiens sont prévus par la suite.**